



AG2R LA MONDIALE



SANTÉ

—
Entreprises
de propriété
et services
associés

**MODE
D'EMPLOI
SALARIÉ**

LE RÉGIME OBLIGATOIRE

Vous bénéficiez du régime frais de santé de la Convention Collective Nationale de la Propreté et services associés souscrit par votre employeur.

Ce dernier vous a remis une notice d'information, **dans laquelle se trouve le détail des garanties**, ainsi qu'un **bulletin d'affiliation** à nous renvoyer pour bénéficier des garanties :

Pour bénéficier du régime obligatoire :

1. Vérifiez ou complétez la partie **VOTRE ADHÉSION OBLIGATOIRE**
2. Remplissez la partie **VOTRE IDENTITE**
3. N'oubliez pas de dater et de signer

Si vous possédez plusieurs employeurs dans la branche de la propreté et qui adhèrent auprès d'AG2R LA MONDIALE : Vous devez remplir un bulletin par employeur et leur remettre.

La cotisation du régime obligatoire est répartie à hauteur de 50 % pour l'employeur et 50 % pour le salarié et est prélevée sur le bulletin de salaire.

Si vous avez déjà une mutuelle individuelle, pensez à la résilier.

En attendant cette résiliation vous pouvez bénéficier d'une dispense d'affiliation (voir page 4).

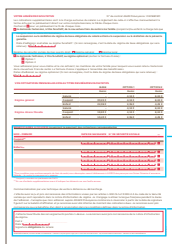
LES OPTIONS FACULTATIVES

En complément du régime obligatoire, vous pouvez :

- Couvrir votre famille
- Améliorer le niveau de vos garanties

La cotisation sera totalement à votre charge et sera prélevée sur votre compte bancaire.

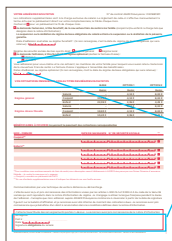
Verso BIA



Pour couvrir votre famille :

1. Cochez la première case « Je demande l'extension, à titre facultatif, de la couverture Frais de santé à ma famille » et remplissez la date d'adhésion souhaitée.
2. Remplissez les informations sur les membres de votre famille que vous souhaitez couvrir.
3. N'oubliez pas de dater et de signer.

Verso BIA



Pour améliorer vos garanties :

1. Cochez la deuxième case « Je demande l'adhésion, à titre facultatif, au régime optionnel » et remplissez la date d'adhésion souhaitée.
2. Choisissez l'option à laquelle vous souhaitez souscrire.
3. N'oubliez pas de dater et de signer.

Si vous avez choisi de couvrir votre famille, elle bénéficiera automatiquement de cette amélioration.



Mandat de
prélèvement

Si vous choisissez l'une de ses options

Complétez l'autorisation de prélèvement (mandat SEPA).

La cotisation de l'option sera directement prélevée sur votre compte bancaire tous les mois.

Pour remplir facilement
votre bulletin d'adhésion,
retrouvez votre guide salaire
sur le site internet :
[www.ag2rlamondiale.fr/
sante-proprete](http://www.ag2rlamondiale.fr/sante-proprete)

Si vous possédez plusieurs employeurs dans la
branche de la propreté adhérant auprès D'AG2R
LA MONDIALE : vous ne devez remplir **qu'une
seule fois** la partie « votre adhésion facultative » et
la remettre à un seul de vos employeurs.

PLUS D'INFORMATIONS



La carte de tiers payant Itelis

La carte de tiers payant qui vous permet de bénéficier de l'avance des frais, sera envoyée à votre domicile. Vous recevrez une carte pour vous-même et une pour votre famille (si vous avez choisi de la couvrir). Ces cartes sont valables pour le régime obligatoire et les options.



Dispense d'affiliation

Vous avez la possibilité de ne pas bénéficier de ce régime frais de santé si vous vous situez dans l'une des situations prévues par votre convention collective.

Retrouvez le détail de ces situations sur notre site internet www.ag2rlamondiale.fr/sante-proprete

Si vous souhaitez plus d'informations :

Rendez-vous sur le site

www.ag2rlamondiale.fr/sante-proprete

Ou appelez le **0 969 32 2000** (appel surtaxé)